

RÈGLEMENTS DU CONOURS

Le règlement de ce concours est disponible sur le site Web du sondage. Les personnes n'ayant pas accès au sondage en ligne et souhaitant consulter le règlement pourront en faire la demande en succursale.

Comment participer

Cliquez sur le lien reçu dans l'invitation courriel pour compléter le sondage. Répondez au sondage et remplissez un formulaire électronique pour être inscrit au concours pour une (1) chance de gagner un des prix offerts. Limite d'une inscription par personne par semaine. Toute inscription dépassant cette limite sera rejetée.

Aucun achat requis. Toute personne peut participer au Concours en soumettant par la poste ou par courriel un texte de 50 mots décrivant sa meilleure expérience d'achat à la SAQ. Ce texte doit être accompagné des coordonnées du participant et envoyé à l'adresse suivante :

Sondage Satisfaction SAQ
AD HOC RECHERCHE Inc.
400, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1200
Montréal (Québec) H3A 1L4

Les personnes qui souhaitent envoyer leur texte par courriel sont priées de le faire parvenir à l'adresse suivante : SAQSatisfaction@adhoc-opinion.com. Chaque texte équivaut à une participation. Limite d'une inscription par personne par semaine. Toute inscription incomplète ou dépassant cette limite sera rejetée. Les participants qui souhaitent obtenir plus de détails sur le concours sont priés de contacter le service à la clientèle de la SAQ au 1-866-873-2020.

Prix

La description des prix :

- Un (1) tirage mensuel d'un prix de 500 000 points SAQ Inspire¹ (valeur de 500 \$) (500 \$ X 12 mois selon les dates d'inscription indiquées plus bas dans le tableau);
- Deux (2) tirages d'un prix de 1 000 000 de points SAQ Inspire¹ (valeur de 1 000 \$ chacun) (1 000 \$ X 2 parmi toutes les inscriptions reçues entre le 27 mars 2022 et le 25 mars 2023).

Valeur totale des prix : 8 000 \$.

¹ Le gagnant doit être membre du programme SAQ Inspire et devra fournir son numéro de carte afin que les points y soient déposés.

Durée et date de clôture du concours

Le concours se déroule du **27 mars 2022 au 25 mars 2023** Les dates de complétion du sondage et des tirages sont indiquées plus bas.

Sélection des gagnants

Chaque questionnaire rempli est identifié par un numéro unique automatiquement enregistré dans un fichier informatique. Le tirage s'effectuera à l'aide d'un logiciel générant aléatoirement des numéros. Les chances d'être sélectionné dépendront du nombre de questionnaires admissibles reçus. Les gagnants ne seront soumis à aucune épreuve et seront contactés par courriel ou par téléphone. Leurs noms seront annoncés sur www.saq.com/ et leur prix (points Inspire) sera déposé sur leur carte Inspire dans les 10 jours suivant la réception du formulaire Déclaration de la personne gagnante dûment signé.

Admissibilité

Pour participer au concours, vous devez résider au Québec ou dans une autre province, avoir atteint l'âge de la majorité et ne pas être à l'emploi, ni être un membre de la famille immédiate, ni partager le foyer d'un employé de la SAQ ou d'une de ses agences de publicité ou de promotion. Le concours est soumis à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables. Au Québec, tout différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la *Régie des alcools, des courses et des jeux*. Tout différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la *Régie* uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Date des tirages et de complétion du sondage admissibles

Au total, 14 prix seront tirés parmi toutes les inscriptions admissibles enregistrées pour les tirages mensuels et semestriels. Les tirages se dérouleront toujours dans les bureaux d'Ad hoc recherche à midi (400, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1200, Montréal).

Voici les dates des tirages et les dates de complétion du sondage admissibles :

Date de complétion du sondage	Tirage mensuel d'un prix de 500 000 points Inspire (valeur de 500 \$ chacun)	Tirage semestriel d'un prix de 1 000 000 de points Inspire (valeur de 1 000 \$ chacun) (2 tirages par année)	
27 mars au 30 avril 2022	6 mai 2022		
1 ^{er} au 31 mai 2022	3 juin 2022		
1 ^{er} au 30 juin 2022	6 juillet 2022		
1 ^{er} au 31 juillet 2022	5 août 2022		
1 ^{er} au 31 août 2022	2 septembre 2022		
1 ^{er} au 30 septembre 2022	5 octobre 2022		5 octobre 2022
1 ^{er} au 31 octobre 2022	4 novembre 2022		
1 ^{er} au 30 novembre 2022	2 décembre 2022		
1 ^{er} au 31 décembre 2023	6 janvier 2023		
1 ^{er} au 31 janvier 2023	3 février 2023		
1 ^{er} au 28 février 2023	3 mars 2023		
1 ^{er} au 25 mars 2023	5 avril 2023		5 avril 2023

Note : Pour être admissibles au tirage mensuel, les participants doivent avoir répondu au questionnaire entre 00h01 le 1^{er} jour du mois et 23h59 le dernier jour du mois.

Pour être admissibles au tirage semestriel, les répondants doivent avoir répondu au questionnaire entre :

- Tirage du 5 octobre 2022 : 00h01 le 27 mars 2022 et 23h59 le 30 septembre 2022.
- Tirage du 5 avril 2023 : 00h01 le 1^{er} octobre 2022 et 23h59 le 25 mars 2023.

Attribution du prix :

Afin d'être déclaré gagnant, tout participant sélectionné doit :

- Être joint par courriel ou téléphone, à l'entière discrétion de l'Organisateur, dans les dix (10) jours ouvrables suivant le tirage. Si un participant sélectionné ne peut être joint ou ne répond pas dans le délai prescrit, il perdra tout droit au prix et un autre participant sera sélectionné.
- Signer et retourner à l'Organisateur du Concours, dans un délai de dix (10) jours ouvrables suivant sa réception, un formulaire de reconnaissance de prix, lequel inclut une déclaration standard de conformité au règlement officiel du Concours. Il devra y inscrire son numéro de carte Inspire afin que les points y soient déposés. À défaut de signer et de retourner le formulaire de reconnaissance de prix dans les dix (10) jours ouvrables suivant sa réception, le participant perdra tout droit au prix et un autre participant sera sélectionné.